



**Arrêté portant avancement d'ancienneté par bonification d'échelon - Année scolaire 2023/2024
Corps des professeurs de lycée professionnel**

Le recteur de la région académique Provence – Alpes - Côtes d'Azur, recteur de l'académie d'Aix-Marseille, chancelier des universités

Vu la loi n°83-634 du 13/07/1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble de la loi n°84-16 du 11/01/1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°92-1189 du 06/11/1992 modifié relatif au statut particulier des professeurs de lycée professionnel ;

Arrête :

Article 1 : la liste des professeurs de lycée professionnel classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 7^e échelon est établie comme suit :

BOUGON	ANNA VERONIQUE
CORSI	ROMAIN
D'ARCO	JEAN LUC
GIAMMONA	SEBASTIEN
LAGNIE	ISABELLE
PELLIER	LAURA
RUIVO	JOHANNA

Article 2 : la liste des professeurs de lycée professionnel classe normale bénéficiant d'un avancement accéléré au 9^e échelon est établie comme suit :

ATTALAH	FAYCAN
BESSADI	RACHID
BRETON	AMANDINE JOELLE
CALVIN	CHRISTIAN
CANDIDO	LAETITIA
DALMAS	MURIEL
DELAS	AMANDINE
DINEUR	FLORENCE
GENIN	BENJAMIN
GEREZ	AUDREY
GRANDHOMME	FRANCOIS
LE MAITRE	DAVID
LEPEZ	THIERRY
LLOBREGAT	CAMILLE
LONGUESSERRE	KATIA
LOUISON	RAYMOND
MARTIN	NATHALIE

MAURIN	STEVENS
MERET	LIONEL
MICHEL	REGINE
NEHHAL	RAJAE
PERIN	FREDERIC
SOULIE	LIONEL
SUTERA SARDO	SABINE

Article 3 : Le secrétaire général de l'académie d'Aix-Marseille est chargé de l'exécution du présent arrêté

Fait le 22/04/2024

Pour le recteur et par délégation
Le secrétaire général de l'académie

Bruno MARTIN